

# PROTOCOLE SANITAIRE

## RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

*Ce protocole est une adaptation pour l'école maternelle de La Jarne du protocole national publié en version projet par le ministère de l'Éducation Nationale le 29/04/2020.*

*Il est notamment destiné aux parents d'élèves et conforme en tous points au protocole national.*

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le protocole est articulé autour des thématiques suivantes :

- Accueil des élèves
- Aménagement des salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves
- Activités sportives et culturelles
- Récréations
- Nettoyage/désinfection des locaux
- Dimensionnement et équipement des sanitaires
- Gestion de la demi-pension
- Enseignements spécifiques : musique, arts plastiques, sciences, technologies

Enfin, il présente les actions à conduire en cas :

- de cas possible de Covid-19 au sein de l'école
- de cas avéré de Covid-19 au sein de l'école

Il repose sur cinq principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- L'information la communication et la formation

# Préalable

**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.**

**Ils s'engagent, notamment à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.**

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

Les personnels devront procéder de la même manière.

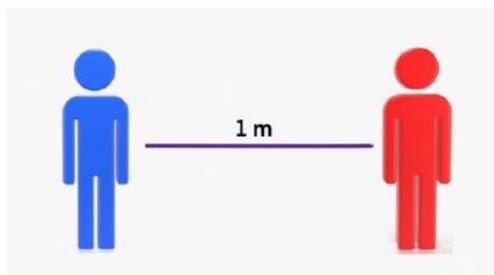
De même, il est vivement recommandé aux parents d'enfants soumis à un P.A.I. ou à une pathologie particulière de demander un avis médical autorisant la scolarisation.

## Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale **d'un mètre entre chaque personne**, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc...).

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter.



## Appliquer les gestes barrières

Ils doivent être appliqués en permanence, partout, par tous. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



## Lavage des mains :

Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux au moyen d'une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi

Il appartient également aux parents de veiller à la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

A noter : Les élèves n'ont pas le droit d'apporter de **gel hydroalcoolique** à l'école. Le lavage des mains avec du savon est la règle de base. Cependant, dans certains cas particuliers et ponctuellement, l'enseignant pourra autoriser les élèves à utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition dans l'école. L'usage de ce dernier se fera tout le temps sous la surveillance d'un adulte.

Les parents fourniront des mouchoirs en papier jetables à leur enfant. Ils devront vérifier qu'ils en ont à chaque fois que leur enfant fréquentera l'école.

## Port du masque :

**Les enseignants** seront équipés de masques « grand public » par le ministère de l'Éducation Nationale.

**Pour les élèves en école maternelle, le port du masque est difficile et même déconseillé, sauf pour les élèves présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet et en capacité d'en porter un.**

Des masques FFP1 seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes (qui seront en outre immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents).

## Ventilation des classes :

L'aération des classes se fera à plusieurs reprises au cours de la journée (comme cela existe déjà) :

- 10 min avant l'arrivée des élèves ainsi que pendant les récréations, le déjeuner, le soir pendant le nettoyage (c'est ce qui est fait habituellement).

## Limiter au maximum le brassage des élèves

L'objectif est de limiter les interactions d'élèves. Tout ce qui suit dans les différents moments de la journée procède de cette logique :

- arrivée et départ de l'établissement
- temps de classe
- circulation hors de la classe dans l'établissement

- récréations
- constitution des groupes (**aucun enfant ne pourra changer de groupe**)

# **1. Accueil des élèves**

Les jours et les horaires d'arrivées seront distincts pour les groupes d'élèves qui seront accueillis.  
Les parents qui font le choix de scolariser leur enfant pour cette période font également le choix de l'assiduité.

**Jours de classe jusqu'à nouvel ordre**

- 1 groupe de 9 GS dans la classe de Madame Jézéquel tous les jours d'école
- 1 groupe de 6 enfants de personnel prioritaire accueillis dans la classe de Madame Letribot tous les jours d'école (multi-niveaux)

## **IMPORTANT**

**Pour le moment, le nombre maximal par groupe en maternelle est de 10.  
Il est validé par le maire en fonction de la capacité des classes et l'Education Nationale.  
Nombre d'enfants accueillis, horaires et rythme de scolarisation seront susceptibles d'évoluer en fonction des directives nationales et des possibilités d'accueil.**

**Les groupes formés resteront les mêmes sur tous les temps d'accueil (classe, pause méridienne, périscolaire) afin de continuer à respecter cette règle de non-brassage des enfants.**

**Aussi, nous vous encourageons à vous assurer que ce cloisonnement perdure en dehors de l'école.**

## **Les horaires d'entrée et de sortie**

- enfants accueillis par Nadine Letribot : entrée à l'école 8h25 / sortie 16h15 (entrée et sortie de ce groupe dans sa classe par la porte sous le préau)
- enfants accueillis par Estelle Jezequel : entrée à l'école à 8h35 / sortie 16h25 (entrée et sortie de ce groupe dans sa classe par la porte du patio, entrée habituelle)

Ces horaires doivent être strictement respectés.

## **L'accueil se fera au portail.**

En attendant que votre enfant soit pris en charge nous vous demandons de respecter les normes de distanciation physique

En aucune façon, des adultes autres que les enseignants ou le personnel de service ne sont autorisés à pénétrer dans l'école.

Dès leur arrivée à proximité de l'école, les enfants devront respecter la distanciation physique (1 m 50 recommandé) et a fortiori dans l'école

À leur arrivée en classe, les élèves se laveront les mains soigneusement avec du savon les uns après les autres sous le contrôle d'un adulte et se rendront à leur espace de travail dédié.

## **Gestion absence éventuelle des enseignants**

En cas d'absence d'un enseignant, s'il ne peut être remplacé, aucune répartition ne pourra s'effectuer sur les autres groupes. Les enfants seront renvoyés chez eux.

## **2. Dans la classe**

La salle de classe sera aménagée de manière à respecter la distanciation physique de 1 à 1,50m entre les élèves.

Les déplacements dans la classe des élèves seront limités à la stricte nécessité.

Les élèves devront apporter leur matériel complet :

- dans une trousse ou boîte : crayon à papier, taille crayon, feutres, crayons de couleur, ciseaux, colle, gomme (les GS qui ont déjà une trousse à l'école ramèneront le matériel afin de la compléter)

En aucune manière ils ne seront autorisés à s'échanger quelque objet que ce soit. Ils garderont leurs cahiers, classeurs et chemises dans leur casier, ceux-ci étant nominatifs.

Le matériel collectif : livres, jeux de construction, dînette, poupées, voitures, jeux de société , puzzles( sauf ceux en bois ou en plastique pouvant être désinfectés), ne seront pas accessibles aux élèves.

Si un jeu doit être manipulé par un enfant et transmis à un autre enfant, il sera systématiquement désinfecté après chaque utilisation.

La structure de la salle de motricité sera également inaccessible.

Afin d'éviter les points de contacts, toutes les portes qui pourront être maintenues en position ouverte le seront.

Durant le temps de classe, les élèves, seront autorisés à se rendre aux toilettes uniquement accompagnés. Les toilettes seront désinfectées après chaque passage d'enfant.

## **3. Gestion des circulations**

Les mouvements d'élèves dans l'école se feront par groupe en respectant la distanciation physique. Les groupes ont des entrées en classe différenciées et ne passent pas par les mêmes lieux de circulation à l'intérieur de l'école.

Les horaires des récréations seront bien distincts pour chaque groupe.

## **4. Habillement**

Les parents devront vêtir les enfants avec des tenues simples permettant de limiter les contacts entre le personnel ATSEM et enseignant avec les élèves. Les élèves viendront à l'école de préférence avec des chaussures qu'ils sauront enfiler et fermer seuls. Nous demandons aux parents d'être particulièrement vigilants sur ce point ; les contacts physiques avec le personnel adulte doivent être très limités.

## **5. Activités culturelles et manuelles**

L'utilisation de matériel individuel et personnel sera privilégiée.

Tout matériel manipulé (pinceaux pour peinture, pots...) sera systématiquement désinfecté avant et après manipulation.

Pas d'accès possible aux livres collectifs. Lecture uniquement faite par l'enseignante (arrêt du prêt de livres par l'école)

## **6. Récréations**

Beaucoup des aspects ci-après ont été abordés précédemment

- Récréations distinctes pour toutes les classes
- Lavage des mains en respectant les règles de distanciation physique, en début et en fin de récréation
- Temps intermédiaire entre chaque récréation pour éviter tout risque de rencontre entre les groupes.
- Les règles de distanciation physique (environ 1,50m) devront être respectées en permanence : de la classe à la cour, pendant la récréation et de la cour à la classe
- Aucun jeu de contact et de ballon ni tout ce qui implique des échanges d'objets ne sera autorisé

**L'enfant devra donc jouer seul.**

## **7. Accueil des parents et communication**

La communication avec le directeur ou l'enseignante se fera de préférence par courriel.

En cas de nécessité absolue, la communication pourra se faire physiquement à l'extérieur des locaux et en respectant les gestes barrière et la distanciation physique.

## **8. Nettoyage / désinfection des locaux**

Ces aspects relèvent de la compétence du maire. On pourra se reporter directement au protocole national, de la page 33 à la page 37.

La marie s'engage à respecter le plan de nettoyage et de désinfection du protocole national.

## **9. Sanitaires**

Tout accès aux toilettes se fera sous le contrôle d'un adulte, aussi bien pendant le temps de classe (en cas d'urgence) que pendant la récréation, ceci afin de respecter l'ensemble des gestes barrière.

- Les élèves devront se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- La désinfection de la cuvette, du bouton de la chasse d'eau, de la robinetterie sera faite après

chaque utilisation

Évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne par le personnel d'entretien.

## **10. Pause méridienne / Restauration scolaire**

Ces aspects relèvent de la compétence du maire. Il est indiqué ici ce qui a été décidé localement, dans le respect des règles édictées par le protocole national.

- Pour les élèves mangeant à la cantine, un repas froid sera pris dans la classe, il sera fourni par la commune dans les conditions tarifaires habituelles.
- La sortie de l'école des élèves ne mangeant pas à la cantine se fera dans les conditions habituelles.
- La reprise des cours après la pause méridienne aura lieu à l'heure habituelle.

## **11. Procédure de gestion d'un cas suspect**

### **1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :**

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...

#### **Conduite à tenir :**

- Isolement immédiat de l'élève, avec un masque, dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- Rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

## **En cas de test positif :**

### Conduite à tenir :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le directeur. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade.

## **2- En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :**

### Conduite à tenir :

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

## **En cas de test positif :**

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.